

## MODE D'EMPLOI A CONSERVER

### POUR INSCRIRE VOS ENFANTS en Accueil de Loisirs élémentaire

#### ATTENTION !

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site « [www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr) »

Remplir le bulletin d'inscription et l'envoyer par courrier à :

**Maison municipale des familles  
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs  
32-34 boulevard Netwiller  
31200 Toulouse**

#### RAPPELS

- ✓ Les enfants âgés de moins de 6 ans inscrits à l'école élémentaire à la rentrée de septembre peuvent s'inscrire sur un accueil de Loisirs élémentaire.
- ✓ Seuls les enfants inscrits en école élémentaire peuvent fréquenter un Accueil de Loisirs élémentaire.
- ✓ Les bulletins sont traités par ordre chronologique d'arrivée et en fonction des places disponibles.  
**Les inscriptions se font jusqu'au vendredi midi pour le mercredi de la semaine suivante.**
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit complet et réactualisé. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites feront l'objet d'une réponse personnalisée.
- ✓ Le paiement doit être effectué dans la semaine qui suit la réception de la facture.
- ✓ Les inscriptions (envoi du bulletin) non annulées dans les délais sont facturées.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone ... )**
- ✓ **Attention : n'inscrivez pas votre enfant à la restauration scolaire du mercredi, le repas est compris sur l'accueil de loisirs, sauf pour l'ADL Alphand, Niboul, Patte d'Oie et Sept-Deniers (détails sur « [www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr) »)**

#### ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse  
(Conseil Municipal du 14 juin 2019)

✓ Les demandes d'annulations d'inscriptions (3 mercredis d'essai maximum) doivent être signifiées **par écrit jusqu'à 7 jours calendaires maximum suivant la 3ème journée** (cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi), soit par courrier, soit par mail à l'adresse :

**[annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr](mailto:annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr)**

✓ Sur production d'un certificat médical dans les 14 jours suivant le premier jour d'absence de l'enfant (le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 4<sup>ème</sup> jour ou du 4<sup>ème</sup> mercredi d'absence)

**Demandes d'annulations et de remboursements téléchargeables sur le site « [www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr) » à adresser pour les :**

Accueils de Loisirs élémentaires	
Par courrier	Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Par mail	<b><a href="mailto:annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr">annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr</a></b>
Sur le lieu d'inscription	<b>Maison municipale des familles</b> Ouvert de 8h30 à 17h ( jusqu'à 19h le mardi). Fermé le jeudi

Pour tout autre motif, veuillez contacter le lieu d'inscription au 05 36 25 25 25 (fermé le jeudi) ou par mail : **[accueil.enfance@mairie-toulouse.fr](mailto:accueil.enfance@mairie-toulouse.fr)**